



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Budget : services extérieurs

Question écrite n° 2069

Texte de la question

M. Robert Cazalet appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la situation de la perception de Villandraut (Gironde), qui se trouve depourvue de titulaire depuis le 1er août 1992. Ce poste dessert un canton rural très étendu, dont la population de 3 652 habitants comporte une forte proportion de personnes âgées qui se déplacent difficilement. En outre, la commune de Villandraut a fait un effort important d'investissement, il y a deux ans, pour la rehabilitation de l'immeuble mis à la disposition de l'administration. Des lors, compte tenu des engagements pris par M. le Premier ministre à l'égard du maintien des services publics en milieu rural, il lui demande à quelle date le poste comptable de Villandraut sera de nouveau pourvu d'un inspecteur du Trésor titulaire.

Texte de la réponse

La direction de la comptabilité publique conduit depuis plusieurs années une réflexion sur l'amélioration du réseau de ses trésoreries. Cette démarche répond à la double préoccupation d'optimiser l'utilisation des moyens mis à la disposition du Trésor public, et de demeurer une administration de proximité, répondant à des critères normaux d'accessibilité pour satisfaire les besoins des usagers. Dans ce contexte, la direction de la comptabilité publique examine, au cas par cas, et dans un large esprit de concertation avec les élus concernés, les modalités permettant de concilier ces objectifs. La réflexion engagée sur la trésorerie de Villandraut s'inscrit dans cette orientation. Compte tenu des contraintes budgétaires de gestion des personnels de catégorie A, il n'a pas été possible de pourvoir la vacance de chef de poste à la suite du départ du comptable titulaire ; la direction du poste a été confiée au trésorier de Bazas. Parallèlement, une étude est conduite pour organiser le service dans cette zone géographique, prenant en compte la situation de la trésorerie voisine de Saint-Symphorien, dont la charge de travail est également très modeste. La réflexion n'est pas achevée et l'organisation provisoire de la gestion de la trésorerie de Villandraut ne préjuge en rien de la solution définitive qui sera retenue. En tout état de cause, elle respectera la nécessité de maintenir le service public dans les localités concernées, selon des modalités qui permettront la satisfaction des besoins réels des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2069

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1602

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2709